

DOSSIERS DE SIÈGE

BARRES D'APPUI RELEVABLES

NECESSAIRE POUR TOUTES



805.51.900

- entraxe 670-730 mm réglable sur site
- profondeur 150 mm
- montage sur les deux côtés
- rembourrage de l'appui en mousse de polyuréthane noire
- barres en acier inoxydable, brossé mat



805.51.920R (droite)
805.51.920L (gauche)

- entraxe 670-730 mm réglable sur site
- profondeur 150 mm
- montage sur un côté
- rembourrage de l'appui en mousse de polyuréthane noire
- barres en acier inoxydable, brossé mat



Acier inoxydable, brossé mat



805.50.2...0
805.50.1...0 | rotatif



BM10.2.1 (des deux côtés)
BM10.2.2 (unilatérale)

Pour montage sur murs en béton (> C20/C25)

Numéro d'autorisation générale de construction : ETA-11/0493

BM11.2.1 (des deux côtés)
BM11.2.2 (unilatérale)

Pour montage sur murs

avec gaine ajourée ø 18 mm

- blocs creux en béton
- briques creuses
- blocs creux en béton léger
- béton léger à base de déblais

sans gaine ajourée

- briques pleines
- briques silico-calcaires

avec gaine ajourée ø 22 mm

- béton alvéolé (> P2)

BM12.2.1 (des deux côtés)
BM12.2.2 (unilatérale)

Murs de construction légère avec armature en panneaux de bois stratifié (collage imperméable, épaisseur minimale de 30 mm, par ex. cadre porteur ou installation encastrable)

BM13.2.1 (des deux côtés)
BM13.2.2 (unilatérale)

Murs de construction légère avec plaques d'acier intégrées (par ex. cadre porteur ou installation encastrable)